

“ PARLONS VRAI PARLONS VIGNE 2020

POINTS DE VUE

P04

Répondre à la demande sociétale...
sans créer d'impasse

QUOI DE NEUF DANS LES VIGNES ? P06

Des capteurs
pour ajuster les doses

PAROLE DE FEMME P08

Critique et indépendante :
des qualités pour une experte en vin

HOMOLOGATION

P02

UN PILIER
DE LA DÉMARCHE
DE PROGRÈS

 **BASF**

We create chemistry

« Ce qui est homologué aujourd'hui est plus sécurisé que ce qui a été homologué hier, mais moins sécurisé que ce qui sera homologué demain. »



HOMOLOGATION

UN PILIER DE LA DÉMARCHE DE PROGRÈS

« Entre 2008 et 2018, 100 matières actives de synthèse ont été interdites au sein des pays de l'UE. Dans le même intervalle, pas plus de 20 nouvelles homologations ont été accordées. »

EN RAISON DES AVANCÉES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, LES CRITÈRES D'HOMOLOGATION DES MATIÈRES ACTIVES PHYTOSANITAIRES SE DURCISSENT. RÉSULTAT : LES SOLUTIONS DISPONIBLES, SI ELLES SONT MOINS NOMBREUSES, SONT AUSSI DE PLUS EN PLUS SÛRES ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ.

Chacun sait que dans l'Union européenne et donc, en France, les produits phytosanitaires ne peuvent être vendus sans avoir fait l'objet, au préalable, d'une procédure d'autorisation de mise sur le marché (AMM). Ce qui est moins connu du grand public, en revanche, ce sont le niveau d'exigence et la durée de la procédure d'enregistrement ou d'homologation. Ces derniers contribuent pourtant à la protection de tous : consommateurs, utilisateurs et environnement.

L'homologation repose sur une « bonne pratique agricole » (Good agricultural practice ou Gap, en anglais), qui définit les conditions d'utilisation du produit contenant la substance active car, rappelons-le d'emblée, les produits sont utilisés pour combattre une maladie, un insecte ou une mauvaise herbe qui empêchent les cultures de donner un rendement optimal : c'est le bénéfice attendu. Cette bonne pratique agricole va définir les évaluations des risques qui seront conduites pour démontrer un usage acceptable, sans impact sur la santé humaine ou l'environnement.

Un premier niveau européen

Le processus d'homologation se déroule en deux temps : il débute au niveau européen avec l'approbation des substances actives phytosanitaires par l'European food safety authority (Efsa). Pour

chaque substance active, une demande est déposée par le fabricant, auprès d'un État membre rapporteur. Le dossier doit contenir tous les renseignements techniques et scientifiques, en particulier les résultats d'analyses de toxicité, réalisés conformément aux protocoles fixés par les lignes directrices de l'OCDE.

L'agence analyse la validité et la recevabilité des études fournies par les industriels et réalise sa propre évaluation, sur la base de ces études. À la fin du processus, l'Efsa établit un rapport de conclusions qui fixe les valeurs de référence qui devront être utilisées pour les évaluations des risques pour l'homme et l'environnement. Ces conclusions sont transmises à la Commission européenne, qui décide de l'approbation ou non de la substance active. La décision est prise au vote, chaque État membre disposant d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'habitants.

Un deuxième niveau national

Une fois la substance active approuvée, « la décision d'AMM des spécialités commerciales appartient aux États », explique Michel Urtizbera, chef du service homologation de BASF Agro, car la pression parasitaire, l'occurrence de maladies ou l'émergence de mauvaises herbes peuvent être très différentes entre les pays. En France, c'est l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) qui est chargée d'instruire les dossiers. La durée d'évaluation est censée être de 16 mois maximum. Dans la réalité, les délais d'évaluation peuvent être beaucoup plus longs, de l'ordre de 36 à 48 mois, voire plus.

Les évaluations des risques pour l'homme vont couvrir à la fois : le consommateur exposé au niveau des résidus dans les aliments consommés, l'opérateur exposé lorsqu'il charge et applique le produit, le travailleur exposé lorsque qu'il rentre dans la parcelle pour travailler sur la culture traitée, le passant ou les résidents exposés lors du passage du pulvérisateur ou par dérive. Pour l'environnement, les évaluations couvriront les impacts sur toutes les cibles potentielles : daphnies, poissons, algues, sédiments... en milieu aquatique, mammifères et

BIOCONTRÔLE : UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE

C'est l'Europe qui le dit : les produits de biocontrôle doivent faire l'objet d'une évaluation, au même titre que les produits conventionnels⁽¹⁾. Mais comme la plupart d'entre eux sont issus de bactéries, ou dans une moindre mesure de levures, ils bénéficient de critères d'homologation plus simples et de procédures censées être plus rapides.

Par exemple, certaines substances⁽²⁾ ne font pas l'objet d'une évaluation de la partie résidus. Ce qui permet de fixer des délais avant récolte courts, de un à trois jours selon les cultures.

Contrairement aux matières actives conventionnelles, les biocontrôles ne sont pas non plus soumis à des tests toxicologiques chroniques, c'est-à-dire conduits sur toute la durée de vie des animaux de laboratoire. Les coûts sont donc bien inférieurs. Autre point important (bien que ne faisant pas partie de l'évaluation) : les taxes prélevées par l'Anses sont 25 à 37 fois inférieures pour un biocontrôle que pour une molécule de synthèse !

⁽¹⁾Règlement CE n°1107/2009 ⁽²⁾Les substances actives inscrites à l'annexe IV du règlement CE n°396/2005



Michel Urtizbera, chef du service homologation de BASF Agro.

oiseaux, abeilles, vers de terre, etc. Pas d'homologation sans un risque acceptable pour tous les impacts potentiels envisagés.

Des facteurs de sécurité

Lors de ces évaluations, les seuils à respecter intègrent des facteurs de sécurité. Par exemple, en termes de sécurité alimentaire, un facteur d'au moins 100 est pris entre les résultats sur les animaux et l'homme. Si un même niveau de précaution était appliqué aux distances de sécurité routière en France, les voitures roulant à 90 km/h devraient être distantes de 5 km !

« Lorsque les données pour définir l'exposition sont considérées comme peu nombreuses ou insuffisantes, la valeur par défaut sera particulièrement, voire extrêmement conservatrice. Si l'évaluation d'une substance selon le modèle avec cette valeur par défaut ne passe pas, le demandeur peut conduire de nouvelles études spécifiquement avec le produit revendiqué », détaille Hélène Villechalane, du service homologation de BASF Agro. Une démarche longue et très coûteuse. En définitive, une matière active et les produits qui la contiennent ne peuvent être autorisés que s'il est démontré que tous les risques sont acceptables, dans le cadre de leur utilisation. Et même ainsi, l'approbation d'une substance active n'est acquise que pour une durée limitée, de sept à quinze ans. À chaque échéance, il faut renouveler la demande d'enregistrement pour la substance active au niveau européen, puis réhomologuer chaque produit au niveau national.

Une évolution permanente

« Globalement, ce qui est homologué aujourd'hui est plus sécurisé que ce qui a été homologué hier, mais moins sécurisé que ce qui sera homologué demain », schématise Michel Urtizbera. Car les critères à satisfaire évoluent en fonction des avancées de la recherche scientifique. De nouveaux tests sont mis en place, intégrant de nouvelles données toxicologiques ou écotoxicologiques. C'est le cas, par exemple, des études chroniques pour les abeilles, qui visent à apprécier les effets d'une matière active sur leur comportement, sur le temps de retour à la ruche, etc. Conséquence, « les conditions de mise sur le marché des produits phytosanitaires en général sont de plus en plus exigeantes. Pour les abeilles, arriver à homologuer un insecticide relève maintenant

de l'exploit », selon le chef du service homologation de BASF Agro.

L'instauration de ZNT « riverain » par l'Anses, en 2016, a également changé la donne, même « s'il s'agit là d'une mesure de gestion des risques portant sur la façon d'utiliser les produits, ces mesures peuvent impacter fortement la mise en marché d'un produit », souligne Michel Urtizbera. En effet, le cadre réglementaire très strict encadrant la mise sur le marché des produits phytos peut être influencé par des décisions politiques. Sur des dossiers emblématiques comme le glyphosate ou les néonicotinoïdes, la pression sociétale a eu autant d'influence, sinon plus, que les arguments scientifiques.

La contrepartie de ces évolutions est que les critères d'homologation sont de plus en plus difficiles à remplir... et que la pharmacopée diminue : entre 2008 et 2018, 100 matières actives de synthèse (sur 400) ont été interdites au sein des pays de l'UE. Dans le même intervalle, pas plus de 20 nouvelles homologations ont été accordées, dont 80 % à des microorganismes de biocontrôle.

« Vous avez d'un côté une perte de solutions pour les agriculteurs et de l'autre, une industrie qui a de moins en moins les moyens de combler ces manques. Dans ce contexte, BASF Agro soutient les substances actives existantes, garantit leur efficacité tout en améliorant leur profil environnemental et toxicologique. Mais nous recherchons aussi activement de nouvelles molécules, afin de participer au développement de l'agriculture durable », conclut Michel Urtizbera.

« Nous recherchons aussi activement de nouvelles molécules, afin de participer au développement de l'agriculture durable. »

Il y a aujourd'hui une pression sociale à laquelle il faut répondre ; cela passe par un durcissement des critères.



POINTS DE VUE

RÉPONDRE À LA DEMANDE SOCIÉTALE... SANS CRÉER D'IMPASSE

RESPECTIVEMENT CHEF DE CULTURE EN CAVE PARTICULIÈRE ET APORTEUR EN COOPÉRATIVE, DIDIER VAZEL ET DENIS CARRETIER CRAIGNENT LA DISPARITION COMPLÈTE DES SOLUTIONS DE PROTECTION PHYTOSANITAIRE, IMPUTABLE SELON EUX À DES PROCÉDURES D'HOMOLOGATION DE PLUS EN PLUS CONTRAIGNANTES.

Que savez-vous de l'homologation des produits phytosanitaires ?

Didier Vazel : En tant que président régional de Terra Vitis, et comme la charte impose de réviser chaque année notre cahier des charges, je suis d'assez près les différentes homologations de produits, ce qui entre et ce qui sort du catalogue. On se rend bien compte que ce sont des procédures sérieuses, longues, coûteuses.

Denis Carretier : L'homologation, je sais comment ça fonctionne. Le problème, c'est que la profession agricole n'influe en rien sur ces procédures. Les fabricants se plient aux demandes de l'Anses, qui relaie la pression sociale, et nous n'avons pas voix au chapitre. Je le regrette, parce qu'on peut comprendre la volonté de retirer des matières actives considérées comme nocives, mais ce que l'on ne comprend pas, c'est trop souvent l'absence de produits de substitution, à un prix équivalent.



DIDIER VAZEL, RESPONSABLE VIGNOBLE DU DOMAINE DE BRIZÉ, À MARTIGNÉ-BRIAND (MAINE-ET-LOIRE)
Didier Vazel est responsable vignoble du Domaine de Brizé, exploitation familiale de 40 ha implantée depuis 1755 à Martigné-Briand (Maine-et-Loire). Le vignoble produit les huit appellations principales de l'Anjou, avec une prédilection pour les vins effervescents - crémant de Loire et fines bulles de Saumur (60 000 bouteilles par an). 80 % des volumes sont vendus en direct aux particuliers. Le domaine compte parmi les fondateurs de l'association Terra Vitis Loire. Également membre d'un collectif Dephy, le Domaine de Brizé a fait passer son IFT global de 19 à 5 en 20 ans.



DENIS CARRETIER, ASSOCIÉ-GÉRANT DU GAEC CARRETIER, À OLNZAC (HÉRAULT)
Denis Carretier est viticulteur à Olonzac, aux confins de l'Aude et de l'Hérault. Installé en Gaec avec son frère et son épouse, il exploite 85 ha de vignes en appellations Pays d'Oc, Côteaux-du-Languedoc et Minervois. Les parcelles sont conduites en bio et HVE. La totalité de la production du domaine (environ 800 t de raisin par an) est livrée aux Celliers d'Onairac, la cave coopérative locale. Denis Carretier est aussi président de la Chambre d'agriculture d'Occitanie, et depuis le printemps dernier, référent viticole de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), siégeant à Paris.

Savez-vous comment évoluent les critères d'homologation ?

Didier Vazel : Il y a aujourd'hui une pression sociale à laquelle il faut répondre ; cela passe par un durcissement des critères. Ce qui ne nous met pas à l'abri de certains effets pervers. Par exemple, entre des produits arrivant en bout d'homologation et des nouveaux produits contenant la même substance active reformulée, et soumise à de nouvelles restrictions d'emploi : valeurs de ZNT (zones non traitées), doses maxi, DRE (délais de rentrée), etc. D'autre part, un nombre croissant de produits - je pense aux engrais foliaires - comportent des actions dites « secondaires » du point de vue de la phytoprotection, à l'efficacité parfois douteuse. Effectivement, à force de complexification la viticulture française risque de se retrouver demain sans solutions ou avec des impasses techniques.

Denis Carretier : De fait, la liste de produits homologués change tous les ans. Et là on peut faire le lien avec un autre problème : le défaut d'harmonisation au niveau européen, entre les produits interdits en France et ceux qui restent autorisés chez nos voisins. Aujourd'hui encore, certains agriculteurs frontaliers se fournissent en Espagne ou en Italie, sans parler des achats de phyto de contrefaçon sur Internet, en provenance du monde entier... C'est un peu comme si on importait l'agriculture qu'on ne veut plus chez nous.

Quelle(s) différence(s) majeure(s) voyez-vous entre les produits d'il y a dix ans et les produits actuels, en termes d'efficacité, de profil sanitaire, d'impact environnemental ?

Didier Vazel : Selon moi, l'évolution la plus notable concerne la généralisation des ZNT. Notamment, dans les spécialités à base de cuivre ou de soufre. Au delà, les matières actives d'aujourd'hui sont, il me semble, mieux contrôlées par les fabricants. Autrefois, avec la nouvelle formulation d'une molécule fongicide, on incitait les vignerons à l'appliquer trois fois d'affilée. Résultat, l'année n+1 ou n+2 on se retrouvait avec des échecs de protection, parce qu'on avait abouti à la sélection d'une souche de mildiou résistante.

Denis Carretier : Les nouveaux mélanges sont quand même plus neutres vis-à-vis de l'environnement et de la santé humaine. Avec des exceptions : le produit homologué en bio contre la flavescence dorée, que les adhérents de la coopérative utilisent, puisque nous sommes dans une zone à trois traitements obligatoires, est plus toxique que n'importe quel autre produit agréé en conventionnel.

Ces différences vous ont-elles amené à modifier vos pratiques ?

Didier Vazel : Cela a impacté l'organisation du travail sur l'exploitation. Depuis qu'on utilise des nouvelles molécules, je communique plus auprès de mon équipe sur le timing et la méthode d'intervention. Par exemple, si on est passé le jeudi avec un produit au DRE de 48 h, je peux dire qu'on ne retournera pas dans la parcelle avant le jeudi suivant, parce que je sais que les salariés sont plus sensibles. Ce n'est pas grave, on trouvera autre chose à faire en attendant.

Denis Carretier : On est en HVE, donc on privilégie au maximum les produits de contact. Mais pour arriver au même niveau de protection avec ces produits, on intervient plus souvent dans la vigne. Et comme on a toujours les mêmes DRE, voire des DRE plus longs, on se retrouve avec moins de temps disponible pour l'ébourgeonnage, le palissage... C'est plus contraignant.

Cette évolution des produits phytosanitaires vous aide-t-elle à améliorer votre image auprès du consommateur ?

Didier Vazel : Non, pas directement. Le discours scientifique n'est plus audible ; je veux dire celui qui consiste à apporter des preuves tangibles, à discuter sans a priori positif ou négatif. Mais cela ne nous empêche pas de continuer à parler de nos pratiques avec nos clients : ils sont intéressés par la dimension Terra Vitis, parce que nous y sommes engagés depuis longtemps, parce qu'on était déjà dans une démarche de réduction des IFT, etc.

Denis Carretier : Pas encore... Mais le consommateur qui nous stigmatise sous couvert de défendre l'environnement, on le voit parfois se promener dans nos parcelles sans nous avoir demandé l'autorisation, et là il n'est plus question de respect de DRE ou quoi que ce soit. Quelle sera la responsabilité de l'applicateur de phyto en cas de problème ? On a l'impression que la vigne, lorsqu'elle n'est pas clôturée, appartient à tout le monde. Ces personnes, si elles venaient nous voir, nous leur expliquerions pourquoi nous traitons, et que ce n'est en aucun cas incompatible avec la préservation de la faune et de la flore.

Et quel est l'impact des nouveaux produits sur la trésorerie de l'exploitation ?

Didier Vazel : Même si souvent, les nouvelles matières actives systémiques que je choisis sont plus chères car plus performantes, ce surcoût est compensé par un mode d'application plus ciblé et une efficacité optimisée. On est plutôt en constante diminution sur le poste « phytosanitaires », ce qui permet de financer une partie du matériel de travail du sol.



Denis Carretier : Chez nous, cela se traduit par des dépenses en hausse de 20 à 25 %, parce qu'on est obligé de passer plusieurs fois pour obtenir la même efficacité. Sans parler du surcoût en carburant.

Êtes-vous rassurés, en tant qu'utilisateur, par des critères d'homologation plus stricts ?

Didier Vazel : Depuis que les dossiers d'homologation sont plus exigeants, effectivement, je pense que les fabricants ont moins de litiges à régler. J'ai déjà perdu du raisin à cause d'un mauvais emploi de produit, donc je sais de quoi je parle. Par ailleurs, il y a très peu d'habitations dans le voisinage immédiat de nos vignes, donc nous n'avons pas trop de souci de ce côté.

Les nouveaux mélanges sont quand même plus neutres vis-à-vis de l'environnement et de la santé humaine.

Denis Carretier : Rassurant de savoir que les dossiers sont plus pointus, sans doute. À condition que les hausses de frais pour les fabricants n'impactent pas démesurément le prix de vente des produits.

Comment vous êtes-vous adapté aux évolutions de la réglementation, notamment en ce qui concerne le local phyto, les zones non traitées, les équipements de protection ?

Didier Vazel : La charte Terra Vitis nous imposait déjà des conditions de stockage et d'élimination des déchets phytosanitaires, donc on avait en quelque sorte devancé la réglementation. On a un état des stocks en temps réel, un classement par type d'utilisation et par phrases de risques. Sur les EPI, on n'est pas nombreux à avoir le Certiphyto applicateur au domaine, mais ça fait partie des choses sur lesquelles je ne transige pas : on doit les porter, point barre.

Denis Carretier : D'ici à 2025, pour pouvoir déclarer des productions en AOP ou IGP, les adhérents de coopératives devront être labellisés Terra Vitis ou HVE. Et puis de toute façon, dès qu'on monte un dossier Pac, on se doit de posséder un local phytos, d'étaonner les pulvés tous les trois ou quatre ans, etc. Concernant les ZNT riverains, nous n'avons jamais demandé aux citoyens de venir s'installer toujours plus près des vignes, au contraire.

CHIFFRES CLÉS

10 ANS C'est la durée nécessaire pour homologuer un produit.

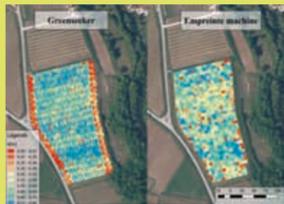
150 000 molécules criblées pour **1** homologuée.

Répartition des investissements des études



Nombre d'études nécessaires pour un dossier d'homologation :

300



Les cartes obtenues avec le capteur de biomasse GreenSeeker® sont « traduites » en cartes de préconisation.



QUOI DE NEUF DANS LES VIGNES ?

DES CAPTEURS POUR AJUSTER LES DOSES



Les cartes de préconisation sont intégrées dans la console du tracteur qui gère ensuite l'application automatiquement.

DEPUIS 2017, UNE GRANDE MAISON DE COGNAC TESTE LA MODULATION DES TRAITEMENTS FONGIQUES EN FONCTION DE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ INTRA-PARCELLAIRE. AVEC DES RÉSULTATS PROMETTEURS.

Côteaux, abords de forêts, ou sols de différentes natures : autant de facteurs d'hétérogénéité au sein d'une même parcelle de vigne. « En plus de moduler la dose de produit phytosanitaire au cours de la campagne en fonction du développement végétatif, nous avons voulu nous pencher sur l'hétérogénéité intra-parcellaire, pour ajuster encore plus finement les doses », indique le responsable technique du domaine. Dès 2017, la Maison de Cognac lance une expérimentation pour obtenir des cartes de vigueur, à l'aide du capteur de biomasse GreenSeeker® placé sur un tracteur. Ces données sont traduites en cartes de préconisation, intégrées dans le pulvérisateur équipé de coupure de tronçons et modulation de débit.

Après plusieurs essais en 2017 et 2018, la modulation de dose est réalisée sur 10 ha du domaine expérimental en 2019, avec de bons résultats. « La quantité et la qualité de la vendange ont été maintenues, et les doses de fongicides ont pu être réduites de 15 à 30%, chiffre le Responsable Technique. La modulation apparaît d'autant plus pertinente que les variations au sein d'une même parcelle sont élevées. »

En 2020, les essais seront renouvelés sur 30 ha. Afin de simplifier la mesure de développement végétatif, le domaine testera l'imagerie par drone et satellite. « Nous croyons dans ce projet de modulation qui est rentable économiquement, et bénéfique pour l'environnement », termine l'Ingénieur.

UNE DOSE À LA SURFACE FOLIAIRE

Utilisé en Belgique depuis de nombreuses années, le LWA (Leaf wall area) accompagne l'homologation des produits phytosanitaires sur haies fruitières, avec une dose exprimée en kg ou litres pour 10 000 m² de surface foliaire, et non à l'hectare de sol. Objectif : adapter les quantités de produit en fonction des densités de plantation et hauteurs de végétation en vigne et vergers. Dans le cadre de l'homologation zonale, le LWA a été retenu récemment pour l'évaluation de l'efficacité



des produits au niveau européen. La France, dont les instances réglementaires échangent avec les Instituts techniques et les fabricants sur le sujet, pourrait à terme opter pour la mention de cet indicateur sur les produits, afin d'accompagner les producteurs dans l'ajustement des doses. La dose à l'hectare resterait cependant la référence pour l'évaluation des risques et la limite maximale applicable par les producteurs.



ACTUS

95%

C'est la part des viticulteurs qui consultent quotidiennement Internet dans le cadre professionnel. Des viticulteurs plus actifs que la population agricole, avec deux tiers qui consultent Internet plusieurs fois par jour, contre 20 % pour l'ensemble des agriculteurs. Météo, avertissements viticoles et actualités professionnelles sont les trois types de contenus les plus consultés.



Source : étude Vitinautes 2019 réalisée par Hyttel et Datagri pour Vitisphère

800

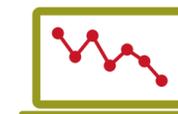
C'EST LE NOMBRE D'ESPÈCES D'INSECTES IDENTIFIÉES lors d'un suivi, effectué pendant quatre ans (2015-2018), de mai à septembre, sur **25** sites protégés avec Rak dans la moitié Sud de la France. Une riche biodiversité, supérieure à celles des parcelles témoins non confusées. Bonus : **85 %** de ces espèces sont des auxiliaires pour la culture de la vigne.



1 MILLIARD D'EUROS

C'EST L'ESTIMATION DU MANQUE À GAGNER

lié aux maladies du bois, à l'échelle de la France, soit **8 %** du montant de la valeur totale des exportations françaises de vins et eaux de vie de vin en 2019. En comptant les ceps morts, altérés ou reformés, les complants et les manquants, la surface improductive a été estimée à **13 %** en 2013, soit **un rang sur huit !**



C'EST LA BAISSÉ, EN VALEUR, DU MARCHÉ DE LA PROTECTION ANTI-MILDIU

-24%

entre 2018 et 2019. Après une année 2018 avec une très forte pression mildiou, notamment dans le Sud-Est, l'année 2019 a connu un marché mildiou très calme, en lien avec la relative faible pression de la maladie. Cela repositionne 2019 au niveau de 2017 en termes de surfaces traitées. Et oui, la viticulture dépend des conditions météo !

N°1

AND THE WINNER IS...

Le soufre a été la substance active la plus vendue en France en 2018. À lui tout seul, ce biocontrôle a représenté 16 % des ventes, selon le rapport Ecophyto. Ce même rapport explique que l'augmentation des ventes de produits phytosanitaires est liée à la pression des maladies en 2018 et à l'anticipation de la hausse de la redevance. Mais elle reflète aussi la hausse des surfaces converties en bio.



“ PARLONS VRAI PARLONS VIGNE ”

UN DOSSIER SPÉCIAL « BIOCONTRÔLE » en préparation pour 2020/2021

Votre expertise et votre expérience comptent !

INSCRIVEZ-VOUS et TÉMOIGNEZ sur www.agro.basf.fr/biocontrôle



Nous vous recontacterons pour établir avec vous les modalités de témoignage (article, podcast, vidéo...)

* Toute réalisation vous appartiendra.





PAROLE DE FEMME

CRITIQUE ET INDÉPENDANTE : DES QUALITÉS POUR UNE EXPERTE EN VIN



D'ABORD TRADER, **GABRIELLE VIZZAVONA** A PRÉFÉRÉ FAIRE DE SON GOÛT POUR LE VIN LE CŒUR DE SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE. CONSULTANTE, CONFÉRENCIÈRE, JOURNALISTE INDÉPENDANTE, CRITIQUE DE VIN... CETTE JEUNE FEMME EST MULTI-CASQUETTE !

Vizzavona... comme « Belle vue », en langue corse. Parisienne aux racines plongeant dans l'île de Beauté, Gabrielle Vizzanova est bien nommée pour une passionnée de vin depuis sa plus tendre enfance. Un goût qui lui vient de son grand-père vigneron et négociant en Côtes-de-Castillon (région de Bordeaux) et à des dégustations de vins fabuleux.

Pourtant, elle suit tout d'abord des études en économie à La Sorbonne, devient trader... puis, change d'avis ! Rattrapée par sa fascination pour le vin. Elle entame alors quatre ans de formation spécialisée et coche toutes les cases de l'excellence : d'abord le master en management de l'OIV (Organisation internationale de la vigne et du vin), puis, un passage à l'Université de Davis (Californie), et enfin le Diploma in Wines and Spirits Education Trust (WSET niveau 4), en Bourgogne.

Tendances vers les beaux amers

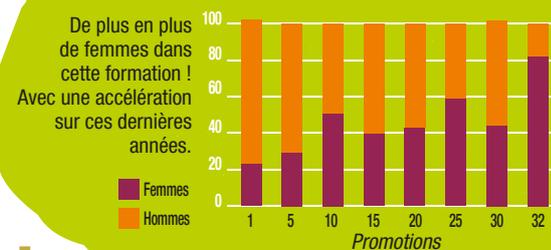
Aujourd'hui, elle conseille des restaurateurs dans l'établissement de leurs cartes des vins. « *Les tendances vins d'un quartier à l'autre à Paris sont différentes !* », s'enthousiasme-t-elle. Elle donne aussi des cours aux étudiants des grandes Écoles de Commerce à Bordeaux ou Paris. Elle anime des conférences pour des grandes marques de vin, des interprofessions, des salons, comme au récent Wine Paris. Et elle rédige des suppléments vins pour des journaux et magazines. Par exemple, elle vient de finaliser un spécial Champagne pour La Tribune. Vous pouvez retrouver sa plume dans le Figaro, où elle anime aussi des voyages œnologiques. « *Ma double formation économie et vin est une force ! Cela me permet une double analyse très pointue.* »

Pour elle, les prochaines tendances de la filière vitivinicole vont vers plus de certifications, plus d'engagement vers la bio. Et encore plus d'ouverture sur le monde. Quant aux vins en eux-mêmes, les tendances gustatives vont plutôt sur les beaux amers qui s'allient avec la grande gastronomie... Ou les vins très digestes, avec de la tension, de la fraîcheur, légers et parfumés.

Si vous lui demandez si être femme et critique de vin, c'est facile ? Elle vous répondra : « *Je ne pense pas déranger ces messieurs...* ».

LA FILIÈRE VITIVINICOLE SE FÉMINISE

Répartition homme/femme de la formation MSc Wine Management de l'OIV sur les 32 promotions



« Parlons Vrai Parlons Vigne » est une publication gratuite de BASF France - Division Agro
Directeur de la publication : Béatrice Bacher
Comité de rédaction : Irène Aubert - Pierre-Antoine Lardier - Béatrice Bacher - Nathalie Colas-Courjault
RCS Dijon : 518 212 717 BASF France - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde 69134 Ecully Cedex - Tél. : 04 72 32 45 45
Crédits photos : BASF/Gilles Reboisson, GDL/Pixel image, F. Roussel/Pixel image, Alexandria Wellington, Alix Cauchy et Marc Ginot pour Didier Wazel et Denis Carretier, Alexandria Wellington pour Gabrielle Vizzavona, Getty Images Réf. : 725VITE0320R
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
À consommer avec modération.



UN VIN DU MOMENT ?

*Tout dépend des articles sur lesquels elle travaille !
Mais elle confie un immense coup de cœur
pour les champagnes de Florence Duchêne.*

BASF
We create chemistry

Vous avez apprécié ce magazine ? Abonnez-vous gratuitement à cette adresse :

www.agro.basf.fr/go/MagazinePVPV